



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Gestion du Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/089/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

### Dossier Tiers 003x04xAC

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

.....

**DE CONCLURE** avec L'Association « Solidarité Ici et Ailleurs » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 12, Résidence l'Epervier ; 163, Rue Jean Bartolini, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83000) 112, Rue Bonfante.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évaluée à 1 405,25€.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **22 SEP. 2023**

Transmis au contrôle de Légalité le : **25 SEP. 2023**

Publié le : **25 SEP. 2023**

  
Pour le Maire de Toulon  
**Geneviève LEVY**  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Propriétés Foncières



**Acte à classer**

2023089AJ

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-25T10-22-58.01 ( MI247698535 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230922-2023089AJ-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/089/AJ - Conclusion et  
du louage des choses - Association "Solidarité  
Ici et Ailleurs"

Date de décision : 22/09/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. LocationsIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : [DAF SFP DECI 2023 089 AJ  
PREF.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 25/09/23 à 10:22

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis Date 25/09/23 à 10:22

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 25/09/23 à 10:29